

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis 04/11 et 05/11 :

Rapports de la Municipalité sur les comptes et la gestion de l'année 2010

La Commission de gestion composée de Mmes Marie-José Aeschbacher, Anne-Marie Badel, Francine Bandieri, Anne Genevay-Bolay, Maria Olmo, Frédérique Zesiger-Schärer et M. Olivier Jaquier s'est réunie le 9 mai 2011 en présence de MM. Didier Lohri, Pierre Miauton, Laurent Vukasovic et Alexandre Rastello qui ont présenté les rapports. D'autres séances ont eu lieu les 18 et 24 mai et le 6 juin 2011.

Les comptes ont été passés en revue et les différentes questions de la commission ont été reprises dans le rapport de la Municipalité sur les comptes. La commission de gestion constate que les écarts par rapport au budget ont été dûment expliqués et commentés et par conséquent elle ne revient pas sur ceux-ci.

Les comptes ont été remis avec le rapport ad'hoc, ainsi que le rapport de gestion et le rapport forestier. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire BDO Visura dont le rapport a été remis lors de la séance du 24 mai. La commission de gestion considère qu'elle n'a donc pas à reconstruire les montants et les pièces comptables puisque l'audit a été fait dans son cadre légal.

Pour l'année 2010, la commission a pris pour objectifs les points suivants :

1. les crédits extra-budgétaires en cours ou terminés récemment,
2. l'endettement par habitant,
3. la marge d'autofinancement.

Sur ces points, la commission fait les constatations suivantes :

1. A fin 2010, 11 préavis de crédits extrabudgétaires étaient en cours. Pour 4 d'entre eux, le crédit a été consolidé. La commission constate avec plaisir que tous les objets terminés l'ont été sans dépassement de crédit.
2. La dette par habitant au 31.12.2010 s'élève à Chf. 7'500.-. A titre comparatif, ce chiffre se situe un peu au-dessus de la moyenne du district (chiffres 2009) Chf. 5566.- ou du canton Chf. 6930.-. Ce chiffre est donné à titre d'information car la valeur au bilan du patrimoine financier est très inférieure à sa valeur réelle, une simple revalorisation améliorerait significativement la situation du point de vue de l'endettement net.
3. Le degré d'autofinancement est en constante amélioration depuis 2008 ce qui permet de moins faire usage de la ligne de crédit du compte courant. L'optimisation de cette situation pourrait être réalisée par l'octroi à la Municipalité d'une compétence financière municipale lui permettant de gérer les affaires courantes de manière plus rapide et au meilleur prix du marché.

La commission constate par ailleurs que les points soulevés dans son rapport sur l'année 2009 ont été pris en compte, soit dans le cadre du plan de réalisation de la « motion Velan » pour les dessertes communales ou en collaboration avec le Parc naturel régional Jura Vaudois pour la question des alpages.